

ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'autorisation et d'extension d'une carrière de pouzzolane

Carrière de la Barriere

Porté par la société JALICOT

Commune de Saint Arcons d'Allier Haute Loire



PLAN

PARTIE 1 RAPPORT D'ENQUETE

1 Généralités

- 11 Identité du demandeur
- 12 Objet de la demande
- 13 Caractéristique du produit exploité
- 14 Cadre juridique et réglementaire

2 Organisation de l'enquête

- 21 Désignation du commissaire enquêteur
- 22 Concertation liée au déroulement de l'enquête
- 23 Modalités d'organisation
- 24 Information du public
- 25 Visite préalable du site avec le porteur de projet

3 Le projet mis à l'enquête

- 31 Composition du dossier
- 32 Le projet en terme technique
 - 321 Nature de l'activité
 - 322 Localisation
 - 323 Le foncier
 - 324 Les Process utilisés
 - 325 Les phasages du chantier

33 Principaux impacts et enjeux environnementaux identifiés

331 Problème de l'eau

332 Zonages

333 Analyse des inventaires

334 Paysages et patrimoines

34 Protection des populations

341 Voisinage

342 Voirie

343 Bruits

344 Vibrations

345 Qualité de l'air

346 Eaux – Réseaux

35 Protection sur le site

36 Autorisations et Nomenclatures

37 Compatibilité du projet avec les plans, schémas, programmes

371 Documents d'urbanisme

372 Schéma de cohérence territoriale

373 Loi Montagne

374 Articulation avec les plans relatifs à la gestion de l'eau

375 Articulations avec le schéma départemental des carrières de la Haute Loire

376 Articulation avec Le Plan AURA de prévention des déchets

377 Articulation avec le Schéma régional de Cohérence Ecologique

378 Articulation avec le Schéma Régional du Climat de L'air et de l'Energie

38 Capacité techniques et financières du maitre d'œuvre

39 Consultation et avis des maires

40 avis des services de l'état concerné

41 Les observations et notifications du public

42 Analyse des notifications

PARTIE 2 Conclusion Motivées

Annexes

Arrêté préfectoral N°BCTE /2023

Désignation commissaire enquêteur

Lettre au porteur de projet

Réponse de porteur de projet

Avis communes concernées

Certificats d'affichage mairies

Partie 1

1 Généralités

11 Le porteur du projet

Le porteur du projet est la Société JALICOT qui est une société par action simplifiée.
N° SIRET 93685018900254.

Siège social : 3 rue du prés Comtal .CS 40001. 63039 Clermont Ferrand – Cedex 2

Cette société a été créé le 01 janvier 1968 soit il y a 55 ans.

Son activité est caractérisée par l'exploitation de gravières, de sablières et d'extraction d'argile et de Kaolin (Code APE 0812).

Cette activité est étendue à ce jour à :

L'exploitation de carrières, sable cailloux, granulats, déchets industriels.

Le concassage mobile, le transport de matériaux.

A ce jour cette société rattachée au groupe EUROVIA commercialise 1 200 000 tonnes de granulats par an et emploie une quarantaine de salariés.

Son capital social au 31 décembre 2021 était de 9529523 € avec un chiffre d'affaires pour cette même période de 9.44 M €.

12 Objet de la demande

La demande s'inscrit dans le cadre d'une autorisation d'exploiter d'une carrière ancienne de nommée « Carrière de la Barrière » située sur la commune de Saint Arçon d'Allier en Haute Loire.

Cette carrière avait été exploitée dans le Passé avec une autorisation actée par arrêté préfectoral du 18 avril 1973 portant sur :

30 années d'exploitation

Une surface de 3.2 hectares.

Une production maximale de 10000 tonnes par an

La fin d'exploitation a été prononcée en date du 4 juillet 2012 avec abandon de l'extraction de matériaux.

Aujourd'hui la société JALICOT souhaite reprendre l'exploitation sur les bases suivantes :

11.9 hectares d'emprise comprenant l'emprise actuelle et un développement sur la partie Sud est

Cote d'exploitation de 762NGF soit 20 mètres d'approfondissement par rapport à la cote initiale

100 000 tonnes de métrai / an en rythme maximal soit 78500 tonnes en moyenne

Avec une autorisation d'exploiter de 30 ans

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une obligation de remise en activité d'ancien gisement de Pouzzolane du fait des difficultés actuelles d'exploitation de sites situés dans le Puy de Dôme et protégées dans le cadre de la chaîne des Puys (Patrimoine de l'UNESCO)

13 Caractéristiques du produit exploité

La Pouzzolane

C'est une roche naturelle formée de projections basaltiques dont la couleur varie du rouge au noir suivant les gisements. C'est un matériau alvéolaire qui est employé :

- En jardinerie comme roche décorative, ceci en grosse granulométrie. Elle participe aussi en matériaux plus fin au substrat de certaines cultures.
- En Agriculture en tant que substrat en culture maraichères. Elle permet l'aération des sols avec un l'avantage d'être un matériau inerte et de faible masse volumétrique.

- En construction en tant que constituant du béton. On l'utilise dans l'assemblage de certains parpaings. C'est un matériau léger avec une densité de 0.85 t /mètre cube contre 1.9 t pour les autres constituants.
- En assainissement collectif comme filtre dans les fosses toutes eaux
- Sur les routes en hiver. Elle remplace le sel lorsque celui-ci est inefficace compte tenu des températures très négatives

Ce matériau rare au niveau national est classé gisement d'intérêt national par le Schéma Départemental des carrières de Haute Loire.

14 Cadre juridique et réglementaire

Enquête publique s'inscrivant dans le cadre des ICPE avec des références issues du Code de l'environnement :

- Chapitre 3 du titre 2 du Code de l'Environnement définissant les modalités de l'enquête publique
- Article L 181-1 et suivant du Code de l'Environnement relatifs à la procédure d'autorisation environnementale
- Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- Section spécifique aux carrières du Code de l'Environnement. Articles L515-1 et suivants
- Arrête ministériel du 22 septembre 1994 modifié qui fixe les conditions d'exploitation des carrières soumises à autorisation, fixe les exigences réglementaires en matière d'implantation dans l'environnement et de limitation des risques que doivent respecter les installations, encadre les opérations de remise en état à l'issue de l'exploitation
- Article R214-1 et suivants du Code de l'Environnement pour les rejets d'eaux pluviales
- Article L214-13 et L 341-3 du Code forestier pour l'autorisation en cas de défrichement

2 Organisation de l'enquête

21 Désignation du commissaire enquêteur

Décision du 23 janvier 2023 N°E23000005/63 de Madame la présidente du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand désignant le commissaire enquêteur et les modalités de l'enquête. **Annexes**

Entretien avec les services de la préfecture de la Haute Loire en février 2023

22 Concertation liée au déroulement de l'enquête

Réunion préparatoire avec le porteur du projet sur site en date du 27 Février 2023. Cette visite est programmée en vue de pouvoir échanger avec la société JALICOT représentée par Madame Jouhandeau Justine Responsable Foncier Environnement à l'agence Auvergne Agrégats 3 rue du Pre Comtal 63039 Clermont Ferrand

23 Modalités d'organisation

L'enquête publique est prévue pour se dérouler du 6 mars 2023 au 7 avril 2023 à 12 heures

Le siège de l'enquête est à la mairie de St Arcon d'Allier

6 autres dossiers et registres sont déposés soit dans les mairies ;

De Siaugues st Marie

Chanteuges

Langeac

Vissac Auteyrac

Mazeyrat d'Allier

Communes se trouvant dans un périmètre de 3km du site

3 permanences en mairie de Saint Arcon d'Allier sont prévues soit le ;

Lundi 6 mars 2023 de 9 h à 12 h

Lundi 20 mars 2023 de 9h à 12 h

Vendredi 7 avril 2023 de 9 h à 12 h

Un site dédié a été mis en place en Préfecture de la Haute Loire pour recueillir de façon électronique les observations du public

Les affichages réglementaires ont été faits dans les mairies et sur le site ([annexe](#))

24 Information du public

L'information du public s'est faite par l'intermédiaire ;

- De publications dans la presse (cf. annexe)

Journaux	date parution	
EVEIL 43	16 /02/2023	Annexes
LA Montagne	16 /02/2023	Annexes

- D'un affichage réglementaire dans toutes les mairies et sur le site (cf. attestation en annexe)

25 Visite préalable sur site

Cette visite s'est déroulée le lundi 17 février 2023 au matin. Elle a permis :

- De faire le point avec le maître d'œuvre sur les modalités d'organisation de l'enquête
- De se rendre sur le site malgré des conditions météorologiques peu propices (neige)
- D'échanger sur différents points techniques et sur les futurs process mis en place

3 Le Projet mis à l'enquête

31 Composition du dossier

Le dossier déposé dans chaque mairie se compose :

D'un classeur lié à la demande d'autorisation environnementale unique

Ce dossier de 531 pages illustrées reprend dans sa composition les éléments suivants :

- L'identification du demandeur
- Des éléments explicatifs quant à la composition du dossier
- Des éléments explicatifs quant à la procédure
- Des plans et cartes de situation
- Des explications liées à la maîtrise foncière
- Une étude d'impact
- Une note de présentation non technique du projet
- La synthèse des mesures envisagées
- La description des procédés de fabrication
- L'état de la pollution des sols
- Les garanties techniques et financières
- Les avis des propriétaires sur la remise en état du site
- L'avis du maire sur la remise en état du site
- Les procédures d'évolution des documents d'urbanisme
- Le plan de gestion des déchets d'extraction
- Le respect des prescriptions des installations soumises à l'enregistrement
- La dérogation des espèces et habitat protégés
- La demande de défrichement

D'un classeur d'annexes au titre de dérogation aux espèces protégées

Composé de 307 pages illustrées

Ce document fait état :

-Du cadre de la demande de dérogation

-Du projet dans son intégralité en mettant en avant tous ses composants qui vont de la localisation, de l'historique, de l'évolution spatiale et temporelle, des procédés de fabrication, des articulations avec les différents documents administratifs, des expertises écologiques, des incidences sur la biodiversité, des mesures d'atténuation.

Ce document est illustré de 37 planches et plants en couleurs

D'un document au titre de Note de présentation non technique du projet et de résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers

Document illustré de 41 pages

D'un document au titre de Avis de la MRAE et réponses apportées par l'exploitant

Document de 13 pages

Avis du Commissaire enquêteur

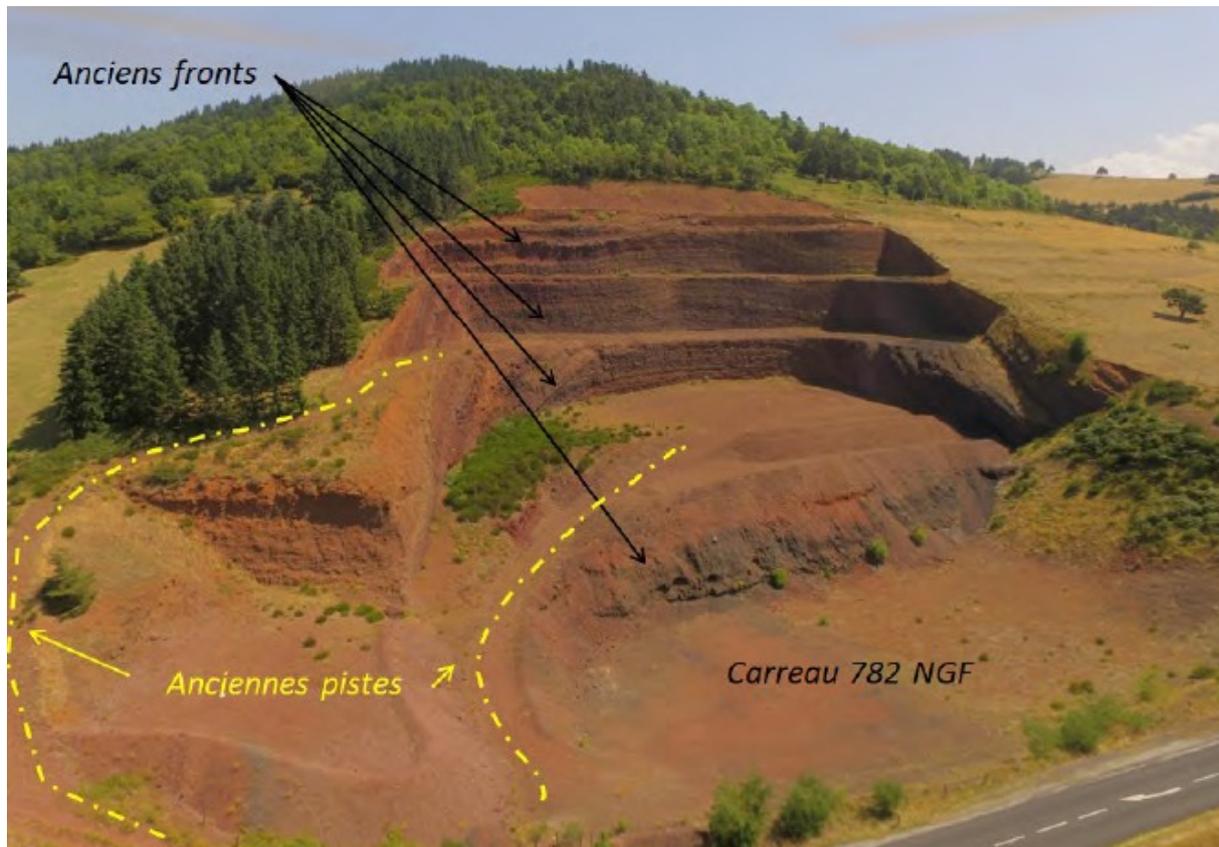
Ce dossier très volumineux et complet. Il est très bien illustré. Certes i sa complétude est réelle il n'en est pas moins vrai qu'il représente un projet dans l'intégralité de ses composants, qu'il est difficile de cerner pour chacun. Il n'en reste pas moins le pilier pour comprendre chaque élément.

32 Le projet en terme technique

321 Nature de l'activité

Il vise à prévoir le ré ouverture et le développement d'une activité d'extraction de pouzzolane à partir d'un site situé sur la commune de Saint Arçon d'allier et dénommé antérieurement carrière de la Barrière.

Le projet est porté par la Société JALICOT. Cette société fait partie du groupe EUROVIA. Elle possède un savoir-faire important en matière d'exploitation de carrières et de fabrication de granulats.

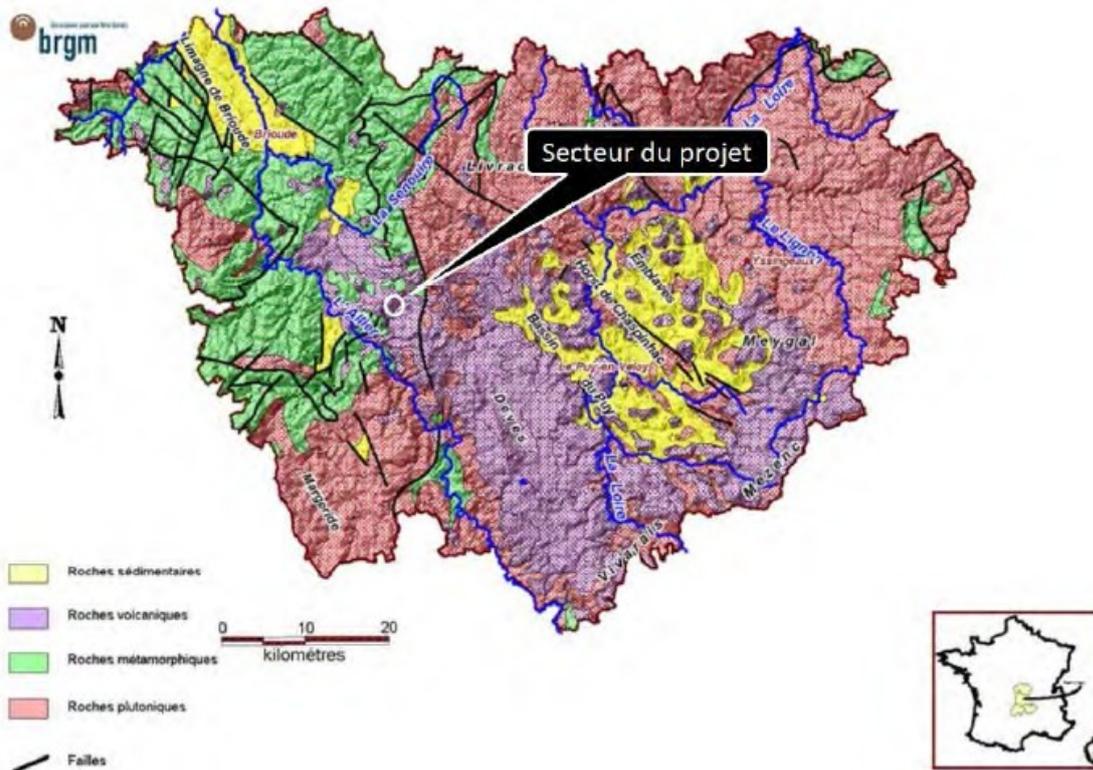


Les terrains du projet, photographie aérienne

322 Localisation

Le site se situe sur la commune de Saint Arçon d'Allier en Haute Loire. Cette commune est située à l'ouest du département de la Haute Loire. Cette commune a un paysage diversifié caractérisé par un plateau surplombant la vallée de l'Allier et des gorges profondes entourant ce cours d'eau. La carrière est située sur le plateau, en bordure de la RD 590 qui conduit de Langeac à Le puy en Velay.

La commune de Saint Arçon d'Allier s'étend sur 16.08 km carrés et compte 195 habitants. Son activité économique s'organise principalement autour de l'agriculture.



323 Le foncier utilisé

L'ensemble du projet est compris sur la base du plan cadastral normé

La situation cadastrale des parcelles est la suivante (Toutes sur la commune de St Arçon d'Allier) :

Lieudit :

Le Nappy parcelles 845, 1279

La Combe rouge parcelles 155,156,157,158,161,162,163,165,166P

La Barrière Section A parcelles 846,847,848,849,850,851,853,854,855,

La Barrière Section B parcelles 174,175,176,177

Pour un total de surfaces de 11.8608 ha

Les terrains concernés par la demande seront exploités dans le cadre de contrats de forage.

Les surfaces défrichées seront les suivantes :

Année 1	242 ça
Année 6	1459 ça
Année 15	110 ça
Année 20	8690 ça
Année 25	7595 ça

Soit un total de 1.8096 ha

324 Les process employés

Le procédé d'extraction des granulats se fera en plusieurs étapes résumées ci-après :

- Le bornage des terrains exploités
- L'aménagement des pistes d'accès
- La mise en place de clôtures destinées à sécuriser l'aire d'activité
- La pose de signalétique spécifique en bordure de la RD590
- Le décapage de la végétation

Il est prévu à ce titre de décaper sur une profondeur de 50 cm, ceci sur 6 ha avec enlèvement d'un volume de 30000 mètres cube.

La terre sera soit débarrassée du site soit utilisée à la confection de nouveaux carreaux.

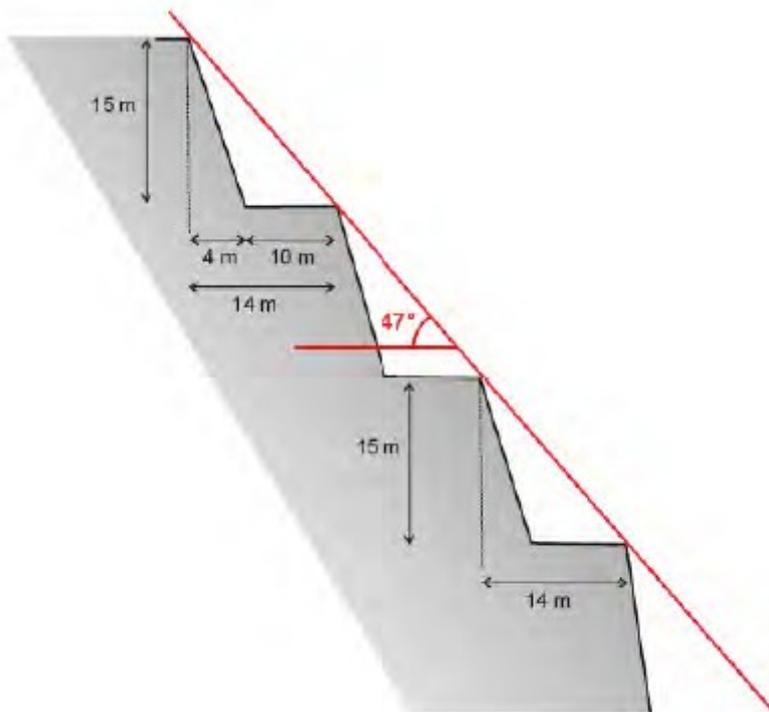
- L'extraction

Elle sera phasée, à ciel ouvert avec un maximum de dérochage à la pelle mécanique (si besoin à l'explosif)

Le phasage démarrera partir de la cote 782 NGF pour aller par la suite jusqu' à celle de 878 NGF ;

Les fronts d'exploitation seront d'une hauteur de 15 mètres et séparés par des carreaux de 10 m de largeur. L'objectif sera de maintenir au maximum la stabilité du terrain. Le volume d'extraction moyen est prévu à hauteur de 78500 tonnes par an soit 357 tonnes jour sur 220 jours d'exploitation.

Si besoin des tirs de mines se feront par des prestataires habilités.



Pente générale des fronts après exploitation

- La reprise des matériaux

Elle se fera sur le carreau avec chargement des camions à la pelle mécanique pour aller jusqu'à la zone de concassage. Un sens unique de circulation des camions sera établi.

- Le traitement des granulats

Il se fera par l'intermédiaire d'installation mobile.

Les installations se composent ;

D'un concasseur à mâchoires

D'un crible à deux étages

Ces installations seront déplacées en fonction de l'avancement du chantier.

- Le stockage des matériaux

Il pourra se composer :

De matériaux de découverte

De matériaux bruts en attente de concassage

De matériaux inertes qui pourront être importés ceci pour permettre le réaménagement du site.

Usage	Matériel	Puissance/ Capacité*	Energie utilisée
Décapage	1 camion ou dumper	350/400 kW	GNR
	Bulldozer, pelle hydraulique	250/300 kW	
Extraction des matériaux	Pelle hydraulique	250 kW	GNR
	1 camion ou dumper	250 kW	
Remblayage et remise en état, remblayage avec les inertes	1 pelle hydraulique	250 kW	GNR
	1 camion ou dumpers	300kW	
	1 chargeuse	250 kW	
Traitement des matériaux	Installations de concassage criblage	600 kW	GNR
Reprise des granulats	1 chargeuse	250/300 kW	GNR

* donnée à titre indicatif

Les horaires de fonctionnement du site seront compris à l'intérieur d'une plage allant de 7 h à 19 h du lundi au vendredi

325 Le phasage du chantier

Le projet s'inscrit dans la durée.

Chaque phase devrait avoir une durée de 5 ans.

Au fur et à mesure de l'avancée du chantier il sera ré aménage des surfaces devenues inertes.

Tableau d'avancée de l'exploitation par phases quinquennales

Phase quinquennale	Surface décapée (m ²)	Volume de découverte (m ³)	Gisement exploité		Durée d'exploitation (années)
			Volume (m ³)	Tonnage (tonnes)	
1	5817	2 909	327 000	392 400	5
2a	5825	2 913	153 000	392 400	5
2b	17456	8 728	174 000		
3	8053	4 027	327 000	392 400	5
4	13757	6 879	327 000	392 400	5
5	9736	4 868	327 000	392 400	5
6	0	0	327 000	392 400	5
TOTAUX	60644	30322	1 962 000	2 354 400	30

33 Principaux impacts environnementaux liés au projet

331 Problème de l'eau

Du fait de la porosité du substrat Pouzzolane l'ensemble des eaux de ruissellement vont s'infiltrer. Des eaux de ruissellement pourraient venir du massif du Briançon situé en amont de la carrière. Elles seraient absorbées par la porosité du terrain.

Un captage d'eau est situé à 250 mètres au nord-ouest du site (captage de Naves). Un périmètre de protection rapproché est inclus dans la future extension de la carrière.

332 Zonages

La future carrière est :

- Comprise dans une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) gorges de l'allier et affluents.
- Limitrophe d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) Haut Val d'Allier
- Proche d'une Zone spéciale de Conservation (ZSC) val d'allier : Vieille Brioude : Langeac

ZICO

Zone importante pour la conservation des oiseaux. Projet proche de la ZICO Haut Val d'Allier

ZNIEFF

Zone Naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

La ZNIEFF Mont Briançon inclus de terrain du projet

Plan National d'action / Parcs Naturels Régionaux Régionaux

Pas d'incidence directe sur le projet

333 Analyse des inventaires

Le recensement des espèces a été réalisé à partir de prospectives et de campagnes d'inventaire. Toutes les études se sont faites à partir de protocoles établis et reconnus

- **Les espèces végétales**

Du fait e la structuration du sol, des conditions météorologiques la végétation présente sur le site est de type Pelouse Mésoxérophile.

L'instabilité du substrat qu'offre la carrière limite l'enracinement et le développement de la flore. Il en est de même de la rétention faible de l'eau.

Autour du site se sont développées des espèces végétales colonisâtes à faible enjeux de conservation.

Il s'en suit donc suit aux inventaires effectués un enjeu en termes de protection des espèces végétales faible à modéré

- **Les espèces animales**

Oiseaux

57 espèces d'oiseaux ont été recensés dans l'aire de l'étude prospectée. La richesse spécifique est donc considérée comme bonne. Toutes ces espèces sont susceptibles de nicher dans l'aire de la carrière.

Des enjeux modérés sont considérés pour les oiseaux face au projet

Mammifères (Hors Chiroptères)

8 espèces de mammifères ont été inventorié dans l'aire du site avec des enjeux faibles à modérés

Chiroptères

5 espèces inventoriées lors des campagnes d'inventaire nocturne. Du fait de l'absence et d'indice de gîtes dans la zone de la carrière l'enjeu est faible.

Reptiles

5 espèces repérées avec un enjeu faible

Amphibien

Aucune espèce repérée sur le site

Conclusion.

Certes s'il existe un corridor de continuité écologique sur l'ensemble du Mont Briançon proche du projet le développement de l'aire de la carrière ne constitue pas un obstacle au niveau des populations d'espèces végétales et animales

334 Paysages et patrimoine

Les caractéristiques paysagères de l'aire de l'étude sont comprises dans :

- Un ensemble paysager Gorges et vallées du Haut Allier
- Un ensemble paysager du Devès

La présence d'une carrière modifie le paysage et le visuel. Elle représente une brèche dans une continuité de paysage.

la couleur sombre du front d'attaque atténue cette vision.

La perception la plus accrue sera tournée vers l'ouest avec un front d'attaque visible.

Le fait d'une antériorité de positionnement permettra de moins choquer l'individu dont le regard pourrait être attiré par un élément nouveau dans le paysage.

L'éloignement des zones habitées va amoindrir le visuel proche.

En termes de monuments historiques il n'apparaît pas de problématiques aiguës

On peut donc conclure que ce projet s'il représente effectivement une modification des volumes du paysage et de ses traits de continuités n'en reste pas moins d'un caractère acceptable pour une immense majorité

34 Protections des populations

341 Voisinage

L'emprise de la carrière est éloignée des habitations. La première habitation est à 570 mètres du projet avec aucune maison à moins de 500 mètres.

342 Voirie

La RD 590 dessert le site. À proximité du site les traces de la route sont sinueuses avec une limitation de la vitesse à 80 km/h.

625 véhicules par jour empruntent cette route. Un accès à la carrière sera déplacé vers le sud pour une meilleure visibilité.

Il sera ainsi amélioré la sécurité du futur trafic. Ce trafic a été évalué à 15 allers-retours de camion par jour s'étalant sur la période d'activité.

343 Bruits

L'activité propre de la carrière (hors tirs de mines) est compatible avec les normes sonores réglementaires.

344 Vibrations

Aucun impact prévu

345 Qualité de l'air

Des rejets de poussières seront constatées surtout en période sèche

346 Eaux. Réseaux électriques

Pas d'incidence notées

35 Protection sur le site

Sont répertoriées ;

- Des problématiques de fuites d'hydrocarbures par l'intermédiaire des cuves GNR ou de fuites sur réservoirs
- Des problématiques d'explosion par le fait de stockage de matières explosives
- Des risques d'accident du travail en cas de rupture d'un front d'attaque, d'ensevelissement, d'électrocution, de collisions ou retournement d'engins

Ces risques seront répertoriés avec la mise en place de moyens spécifiques pour les éviter

36 Autorisation et nomenclatures

ICPE

Les rubriques concernées sont décrites dans le tableau suivant

Numéro	Désignation	Caractéristiques de l'installation	Régime
2510 - 1	Exploitation de carrières	Surface totale \approx 12 ha Surface exploitable \approx 7,3 ha 2 354 000 tonnes de pouzzolanes extraites au rythme de : 78 500 t/an moyen et 100 000 t/an maximum Durée de 30 ans	Autorisation
2515 - 1	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515-2.: <i>a) Supérieure à 200 kW (E)</i> <i>b) Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW (D)</i>	600 kW	Enregistrement
2517-1	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de transit étant : <i>1. Supérieure à 10 000 m² (E)</i> <i>2. Supérieure à 5 000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m² (D)</i>	\approx 20 000 m ² de superficie	Enregistrement

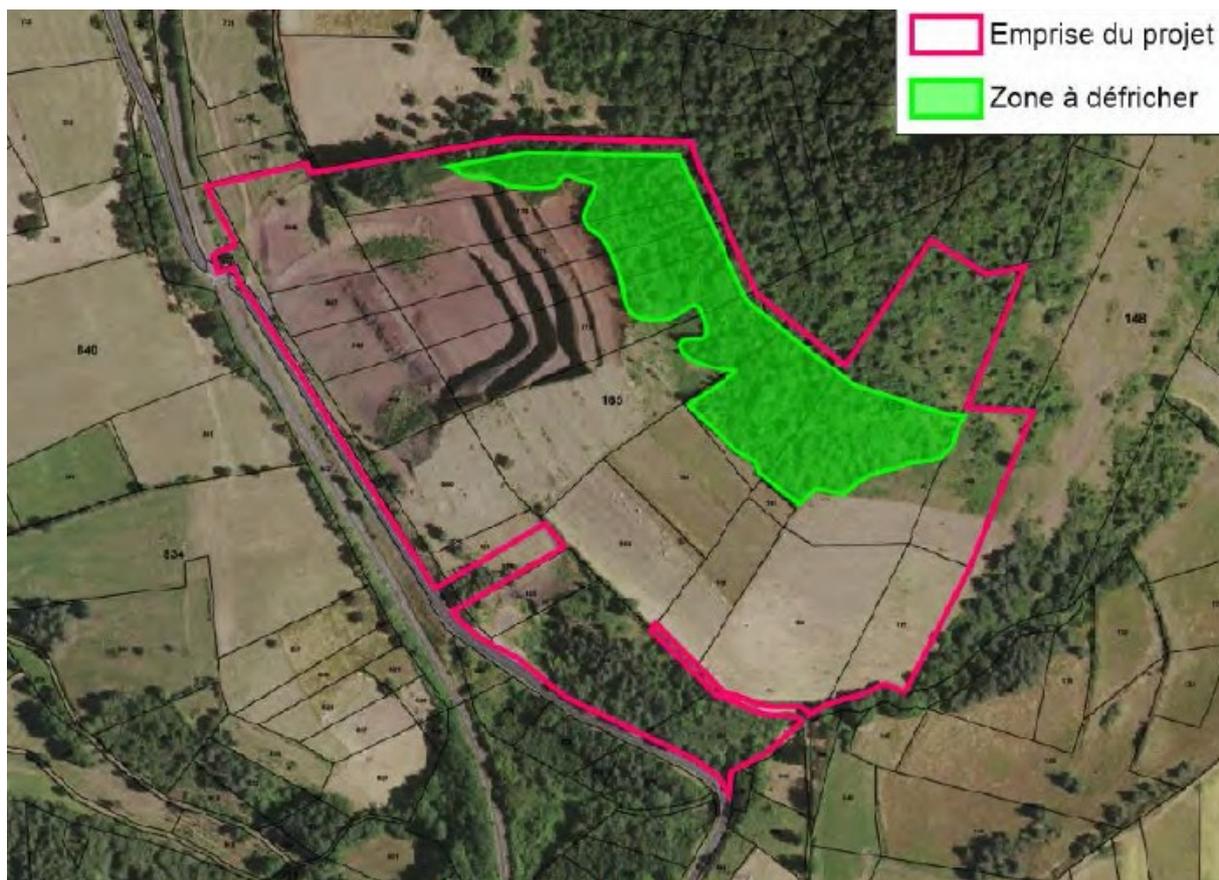
Article L244-1 à 214-3 du Code de l'environnement

Numéro	Désignation	Caractéristiques de l'installation	Régime
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet , augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Surface de la carrière ¹ ≈ 12 ha	Déclaration
3.2.3.0.	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).	Surface bassin ≈ 500 m ²	Non soumis

→ Le projet est donc soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Autorisation de défrichement

Les autorisations porteront sur les surfaces colorées en vert



Localisation des terrains à défricher

37 Compatibilité du projet avec les plans, schémas, programmes

371 Documents d'urbanisme

La commune de St Arçon d'Allier ne dispose pas de document d'urbanisme à l'échelle de la commune. Le Règlement National d'Urbanisme s'applique.

En application des articles il apparait que le projet de carrière est compatible avec le RNU

Saint Arçon appartient à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier. A ce jour aucun PLUI n'existe à l'échelle de l'inter communauté

372 Schéma de Cohérence Territorial

Territoire non couvert

373 Loi montagne

La commune est concernée par cette loi.

Les orientations de cette loi visant à faciliter le développement de la pluri activité par complémentarité s'imposent, de même que celles visant à protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel.

A leur lecture il n'y a pas d'incompatibilité avec le projet de carrière

374 Articulation avec les plans relatifs à la gestion de l'eau

- **SDAGE Loire Bretagne 2016 2021**

Il intègre un plan de mesure sachant que le secteur du projet est inscrit dans le sous bassin « Allier Loire Amont »

La conception du projet est compatible avec le plan des mesures

- **SAGE. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux**

La commune de Saint Arçon d'Allier est située sur le secteur du SAGE Haut Allier.

Les règles du SAGE sont les suivantes ;

Règle 1 Encadrer la réalisation des ouvrages de franchissement de cours d'eau

Règle 2 Protéger les zones humides

Règle 3 Encadrer la création de nouveaux plans d'eau

Règle 4 Encadrer les plans d'eau existants

Le secteur de la zone de la carrière respecte le règlement du SAGE

Le bassin d'infiltration et de collecte qui sera mis en place dans le cadre de la reprise d'exploitation respectera le règlement du SAGE

Il y aura intégration d'une zone humide

375 Articulation avec le Schéma Départemental Des Carrières de la Haute Loire

Ce schéma a été approuvé dans sa version révisée par arrêté préfectoral n°2015-3144 du 2 mars 2015

Ce document doit permettre l'aide à la décision du Préfet.

Il fixe les conditions générales d'implantation des carrières dans le département

Il prend en compte ;

L'intérêt économique national

Les besoins et ressources en matériaux du département et des départements voisins

La protection des paysages et des milieux naturels

Il fixe les conditions de ré aménagement et de remise en état en fin d'exploitation

La production de Pouzzolane représente un enjeu identifié. La production départementale était en 2011 de 295000 tonnes avec 9 carrières autorisées.

Un objectif d'économie de la ressource et de nouvelles autorisations est édictée avec en parallèle une protection des paysages

Des orientations majeures sont donc édictées qui se résument en :

- Une pratique économe de l'utilisation de la ressource
- Une exploitation optimisée du gisement
- Une utilisation des matériaux recyclés
- Une limitation de la durée d'exploitation
- Une consommation de proximité favorisée
- Une nécessité de planification locale

Les objectifs sont de réduire à la fois l'impact direct sur l'environnement et ceux plus indirect sur le bilan Carbone de l'activité

Plusieurs zones ont été édictées en fonction de leur sensibilité environnementale.

Le projet se trouve dans une zone de sensibilité forte à très forte du fait de la présence rapprochée du captage d'eaux de Navat et de celle de ZN Effet Natura 2000

La mise en place de mesures d'exploitation, l'engagement sur la remise en état du site permettent d'affirmer une compatibilité du projet avec le Schéma Départemental de Carrières de la Haute Loire

376 Articulation avec le schéma régional des Carrières

La pouzzolane étant un matériau rare, l'ouverture de cette carrière permettra de pérenniser en partie la production nationale.
Elle s'inscrit donc dans le cadre de ce schéma

377 Articulation avec le Plan régional de Prévention et gestion des déchets de la région AURA

Le projet est compatible avec le plan régional adopté le 19 décembre 2019

378 Articulation avec le Schéma Régional De Cohérence Ecologique

Ce schéma édicte sept grandes lignes que sont :

Une politique en faveur de la biodiversité

Une prise en compte des continuités écologiques dans les projets d'urbanisme et de planification territoriale

Une diminution au maximum des impacts sur les corridors et réservoirs écologiques

La mise en œuvre du SCRE dans le secteur du tourisme et des activités de pleine nature

La préservation et l'amélioration sur les milieux humides en cohérence avec les composantes du SAGE, SDAGE Et SRCE

La préservation des milieux ouverts

La préservation des milieux boisés

Malgré la présence du site au sein d'un réservoir de biodiversité d'un corridor écologique le projet de par son fonctionnement et les aménagements qu'il prévoit est compatible avec ce plan

379 Articulation avec le schéma Régional du Climat, de L'Air et de l'Energie

Aucune incompatibilité n'apparaît

38 Capacité technique et financière du maître d'œuvre

- **Capacité technique**

La société JALICOT a une expérience acquise en termes d'extraction de granulats.

Sa maîtrise technique est reconnue. Elle exploite déjà plusieurs sites ayant fait l'objet d'autorisations.

Elle possède tout le matériel nécessaire à l'extraction, au concassage et aux transports

- **Capacité financière**

En 2019 cette société avait réalisé 11.962 millions d'euros de chiffre d'affaires

Les garanties financières du projet s'expriment dans la durée de phasage de l'exploitation

Les montants requis sont les suivants

Année	Montants
1 à 5	99128 €
6 à 10	205855 €

11 à 15	234126 €
16 à 20	271361 €
21 à 25	264775 €
26 à 30	84832 €

Ces sommes ont présenté pour garantir la remise en état du site après chaque phase d'exploitation

Le réaménagement du site a été présenté et approuvé par le conseil municipal de Saint Arçon d'Allier en date du 21 décembre 2020

Ce ré aménagement s'inscrira dans plusieurs phases visant :

- Recouvrir les carreaux non utilisés de terre végétale
- Evoluer en fonction du terrain et de l'intérêt pour la biodiversité
- Boiser les 3 premières banquettes avec dans un premier temps un ensemencement herbacé
- Laisser les banquettes qui auront une vue minérale pédagogique
- Créer ou laisser en l'état des cavités propices à l'avifaune
- A transformer le bassin d'eau crée au départ en point d'eau et zone humide
- Re enherbé les carreaux et banquettes supérieures
- Sécuriser le site
- Prévoir l'entretien des plantations

Une liste de végétaux sera établie et validée par les services de la DREAL

Tous ces éléments devraient permettre une ré insertion paysagère et la remise en place d'une continuité écologique

39 Consultations et avis des maires concernés

Annexes

Saint Arçon d'Allier

Siaugues Sainte Marie

Avis positif

Chanteuges

Langeac

Vissac – Auteyrac

Mazeyrat d'Allier

Avis positif

40 Avis des services de l'état

**Avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale
Auvergne- Rhône-Alpes**

Avis n°2021-ARA-AP-1127 du 19 avril 2021

Cet avis porte sur :

La qualité de l'étude d'impact présenté

Projet d'autorisation et d'extension d'une carrière de Pouzzolane. Saint Arçon d'Allier

La prise en compte de l'environnement dans le projet

Dans cet avis il est fait état des principaux enjeux du territoire, à savoir :

- Le paysage dans un contexte des gorges du Devès et des gorges du Haut Allier
- La biodiversité en relation avec le réseau Natura 2000
- Le cadre de vie des riverains et leur santé
- Les ressources en eau avec un captage à proximité

La qualité de l'étude est notée bonne avec néanmoins une remarque sur l'absence d'une espèce protégée : La Carlin acanthirola

Une démonstration des mesures compensatoires à l'impact paysager est requise

Un suivi post réaménagement est souhaité

41 Observations du Public

- **Permanence du lundi 6 mars 2023 de 9h à 12 h à St Arcon d'allier**

Aucune visite à cette permanence

Rencontre avec Monsieur DURAND Jean Michel maire de St Arcon D'Allier

- **Permanence du lundi 20 mars 2023 de 9 h à 12 h à St Arcon d'Allier**

Mme Boissière Michelle née Besson ainsi que son mari viennent donner leur accord au projet. Mme Boissière est propriétaire de terrains qui serviront au projet

Mr Page Jacky Le Jarrisson et Mr Saugues Bernard de Navat s'expriment en faisant état :

Que l'emprise de la carrière ne nuit en aucun cas à l'activité agricole du fait de terrains à valeur agronomique faible

Que cette carrière est existante et que les ancêtres utilisaient déjà ce matériau. La pouzzolane est un agrégat qui est utilisé dans les chemins ruraux et dans les constructions

Que la carrière participera à l'économie locale

De ce fait ils sont favorables au projet

- **Permanence du Vendredi 7 avril de 9h à 12 h à St Arcon d'Allier**

- **Observations registres**

St Arçon d'Allier

Accord de Mme Servant Lucienne inscrit en date du 17 mars 2023 sans aucun commentaire.

Accord de Mr Sicard Francois inscrit sur le registre en date du 20 mars 2023 sans aucun commentaire

Accord de Mr et Mme Barbier Georges en date du 24 mars 2023 sans aucun commentaire

Accord de Mme Chandez Josiane en date du mercredi 5 avril sans commentaire

Accord de Mr Saby joel avec une demande concernant le fait de laisser un chemin permettant l'exploitation du bois de section de Briançon

Siaugues Sainte Marie

Monsieur R Chausse ancien maire émet un avis positif au projet en date du 21 mars 2023

Chanteuges

Aucune observation notée

Langeac

Aucune observation notée

Vissac Auteyrac

Projet d'autorisation et d'extension d'une carrière de Pouzzolane. Saint Arçon d'Allier

Aucune observation notée

Mazeyrat d'allier

Aucune observation notée

- **Registre dématérialisé préfecture de la haute Loire**

Aucune observation déposée

51 Analyse des observations

A partir des visites réalisées en permanence et des dépositions faites sur le registre il apparaît que le projet a un degré d'acceptation par la population. Personne ne s'est prononcé contre le ré ouverture de cette carrière et aucun argument n'a été formulé.

On peut donc considérer que ce projet présente un caractère d'acceptation par les riverains et autres

Un procès-verbal de questionnement a été transmis à l'entreprise suite à l'enquête. (envoi mail le 9 avril 2023) **Annexe**

Une question était apparue quant à l'accès des bois en amont du site a but de réalisation de travaux forestiers. L'entreprise y a répondu favorablement **Annexe**

PARTIE 2 Conclusions Motivées

L'enquête publique est relative à la demande d'autorisation et d'extension d'une carrière de Pouzzolane. Ce projet se situe à St Arçon d'Allier en Haute Loire.

Il est porté par la société JALICOT.

Ce projet s'inscrit dans plusieurs axes :

- Relatif au développement de l'entreprise JALICOT

La demande de granulats issus de la pouzzolane est réelle. Or les gisements sont limités, et pour partie situés dans des zones à forts enjeux environnementaux. Il s'en suit donc une obligation de recherche de nouveaux gisements. La carrière de La Barrière extérieurement exploitée constitue donc une opportunité pour la société JALICOT.

- Relatif à l'utilisation d'un matériau qui de par sa composition et son utilisation s'inscrit dans le cadre d'un enjeux respectueux de l'environnement. Il nécessite néanmoins une utilisation parcimonieuse du fait d'une ressource limitée. Employée dans la construction, en aménagement paysager, en agriculture, particulièrement en horticulture, la pouzzolane trouve eue place particulière, confortée dans l'écriture du schéma départemental des carrières.

Certes le développement d'une carrière à ciel ouvert peut interroger notamment du fait des impacts environnementaux qu'elle suscite. La modification du paysage, du visuel et la désorganisation des continuités écologiques sont réelles. Néanmoins sensible à tous ces éléments la société JALICOT a déposé un dossier dans le sens d'une réduction des nuisances. Elle a été transparente au niveau du dossier, ouverte à une concertation. Il s'en suit un enquête publique réalisée dans un climat constructif.

Il faut néanmoins constater que si le climat de l'enquête s'est déroulé dans un contexte apaisé il n'en a pas été de même au niveau de la conjoncture sociétale plus élargie. Une situation macroéconomique compliquée avec des enjeux de pouvoir

Projet d'autorisation et d'extension d'une carrière de Pouzzolane. Saint Arçon d'Allier

d'achat, un contexte international tendu et enfin une situation sociale éruptive en pleine période de l'enquête ont pu conduire certain à ne pas considérer l'enjeu de cette enquête comme prioritaire. C'est peut-être la conséquence d'une si faible participation.

Fort de tous ces éléments et considérant que l'ensemble du projet s'inscrit dans une volonté d'équilibre j'émet un avis favorable à ce projet sans recommandation ni réserve .

Au puy le 1 mai 2023

Serge FIGON Commissaire Enquêteur